



**Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Les membres du conseil ont adopté en séance du conseil la résolution numéro 2018-12-196, ayant comme objet la vente de terrains de villégiature dans le chemin de la Chute à Boulay, plan en annexe.

La Municipalité de L'Île-d'Anticosti offre l'opportunité aux résidents de la municipalité d'acheter un ou plusieurs de ces terrains du chemin de la Chute à Boulay.

Pour ce faire, les résidents intéressés peuvent transmettre, sous plis cacheté, une soumission à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti et ce, avant le vendredi 29 mars à 12 h.

Le prix minimum de ces terrains est de l'ordre de 3 500 \$

Les frais de notaire ou autres sont aux frais de l'acheteur.

Pour toutes informations supplémentaires concernant ces terrains, vous pouvez contacter M. Gilbert Blaney, inspecteur de la municipalité au 418 535-0311.

La Municipalité de L'Île-d'Anticosti ne s'engage à accepter ni la plus haute soumission ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais envers le ou les soumissionnaires. Les terrains sont vendus tel que vus.

Advenant le cas où les terrains ne prennent pas preneur, la municipalité se réserve le droit de vendre ces dits terrains à des non-résidents.

Donné à Port-Menier, ce 6^e jour du mois de février 2019

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière

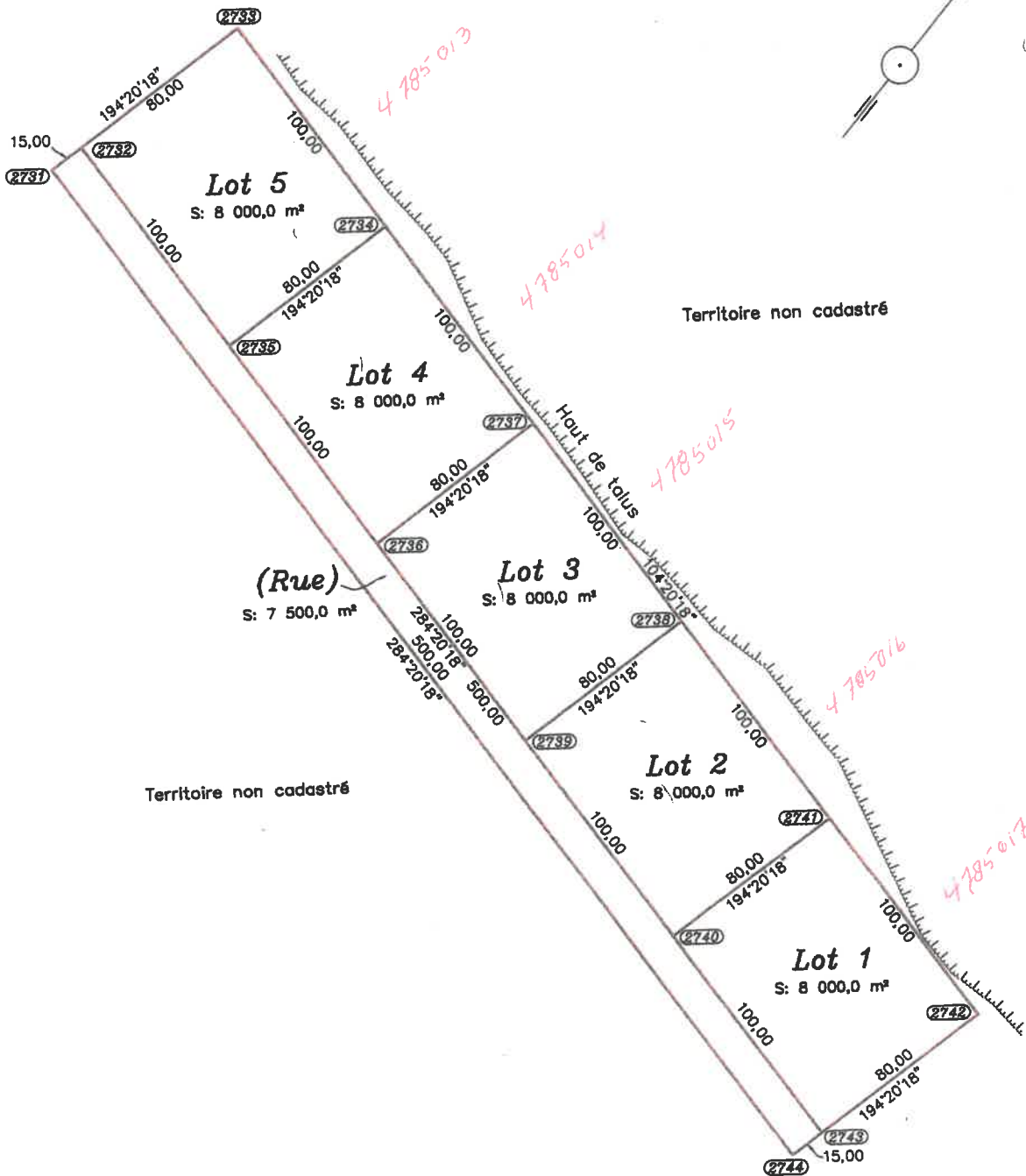
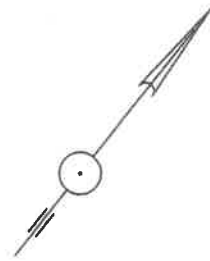
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Diane Taillon, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 6^e jour du mois de février 2019 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois de février 2019.

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Territoire non cadastré



LÉGENDE

- Arbre..... (tree symbol)
- Pot. élect. et tél..... (pole symbol)
- Lampadaire..... (street light symbol)
- Borne-fontaine..... (fountain symbol)
- Ligne électrique — z — (power line symbol)
- Clôture..... — x — (fence symbol)
- Limite de propriété..... (dashed line symbol)

Date du levé: novembre et décembre 2010

N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).

PLAN DE SITUATION (CHUTE À BOULAY)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SEPT-ÎLES

CADASTRE DU QUÉBEC (ÎLE-D'ANTICOSTI)

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

CLIENT : MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

BAIE-COMEAU, LE 6 JANVIER 2011

COPIE CONFORME

Émise le:.....

Par:.....
Arpenteur-géomètre

(Signature)
MARCEL CADORET
Arpenteur-géomètre



Echelle: 1: 2000 Dossier: 2010-440

LDJ